

**République Française****N°2024-086****Ville de Draguignan**

| <b>Membres</b>                                |                            |                |
|---|----------------------------|----------------|
| <b>Membres afférents au Conseil Municipal</b> | <b>Membres en exercice</b> | <b>Votants</b> |
| 39  | 39                         | 31             |

**ACTUALISATION DE LA TARIFICATION DES INFRASTRUCTURE DE RECHARGE DE VÉHICULE ÉLECTRIQUE (IRVE)****EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Draguignan****Séance du 17 avril 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 17 avril à 17H00, le CONSEIL MUNICIPAL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO, Maire.

**PRÉSENTS :**

RICHARD STRAMBIO, CHRISTINE PRÉMOSELLI, GRÉGORY LOEW, FRANÇOIS GIBAUD, CHRISTINE NICCOLETTI, JEAN-YVES FORT, BRIGITTE DUBOIS, HUGUES BONNET, SYLVIE FRANCIN, ALAIN HAINAUT, STÉPHAN CÉRET JACQUET, BERNARD BONNABEL, ALAIN VIGIER, MICHEL PONTE, BRUNO SCRIVO, CHRISTIAN MAMECIER, RICHARD DEVILETTE, SYLVIANE NERVI SITA, FRANÇOISE MAURICE, JEAN-PIERRE SOUZA, ÉVELYNE LORCET, RICHARD TYLINSKI, OLIVIER GORDE, MAGALI TROIN DAL VECCHIO, MARIE-CHRISTINE GUIOL, LAURELINE AUBOURG BASTIANI, AURÉLIE REBAUDO

**PROCURATIONS :**

SOPHIE DUFOUR pouvoir à MICHEL PONTE, DANIELLE ADOUX COPIN pouvoir à RICHARD STRAMBIO, ANNE-MARIE COLOMBANI pouvoir à MAGALI TROIN DAL VECCHIO, MARTINE ZERBONE pouvoir à SYLVIANE NERVI SITA,

**ABSENTS :**

SOPHIE DUFOUR, DANIELLE ADOUX COPIN, ANNE-MARIE COLOMBANI, MARTINE ZERBONE, JEAN-DANIEL SANTONI, RENÉ DIES, CHRISTINE VILLELONGUE, JEAN-BERNARD MIGLIOLI, CAMILLE DIQUELOU, FRANCK GRIGOLO, PHILIPPE SCHRECK, FREDERIC RENAULD

**Secrétaire de Séance : GRÉGORY LOEW****Publié le :**

**RAPPORTEUR : FRANÇOIS GIBAUD**

Par délibération n° 2022-142 du 21 septembre 2022, la ville a approuvé le nouveau règlement intérieur de la régie municipale des parkings Dracénois avec une mise en application au 1er octobre 2022. Dans ce règlement, a été adoptée la tarification des IRVE (Infrastructure de Recharge de Véhicule Électrique) qu'il convient aujourd'hui de réactualiser.

En effet, la ville de Draguignan a souhaité déployer dans ses parkings des IRVE en mettant à disposition 9 bornes de recharge électrique doubles soit 18 points de charge répartis sur le territoire communal consultables sur le site freshmile.

Il est rappelé que la charge payante contribue à l'itinérance en limitant les véhicules "tampon" tout en favorisant une rotation des utilisateurs.

Au vu du contexte économique actuel, il est proposé d'actualiser la tarification comme suit :

**Prix de la charge** = (P1 (fixe)) + (P2 x temps de connexion en charge (minutes)) + (P3 x énergie délivrée (Kwh)) + (P4 x temps de connexion sans charge (minutes)).

Avec les paramètres suivants :

P1 = 0€ coût d'accès au service

P2 = 0.05 €/min

P3 = 0.25 € Kwh

P4 = 0.15 €/min au-delà des 4 h de charge - gratuité de 20h à 7h.

Il est précisé que le Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale des Parkings Dracénois a donné un avis favorable sur cette évolution.

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède, À L'UNANIMITÉ,**

- approuve la nouvelle tarification des Infrastructure de Recharge de Véhicule Électrique.

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération,



Maire de Draguignan

Président de Dracénie Provence Verdon agglomération

Conseiller régional

Secrétaire de séance :

